

UNITES D'ACCUEIL

Je rappelle qu'en tant que membres de l'ASCET nous avons tous la possibilité de réserver des unités d'accueil disponibles dans toute la France et même en outre-mer. Cela peut être des appartements, des maisons, des phares, des mobil-homes, des caravanes...

Pour connaître ces unités d'accueil, il suffit d'aller sur le site de la FNASCE (www.fnasce.org) à la section « Unités d'accueil » - identifiant : *fnasce*, mot de passe : *passion* –

Nota : être à jour de sa cotisation – préciser son nom et prénom tels que sur sa carte ascet + n° de carte - puis vous choisissez la rubrique «unités d'accueil de toute la France» et en fonction du département souhaité des fiches s'affichent avec tous les renseignements. Il en existe environ 300 qui se situent en ville, à la mer, à la montagne, à la campagne, 2 à Paris et 10 en Outre-mer.

Depuis l'été 2011, les demandes se font via internet (OSC@R). Pour ceux qui n'auraient pas internet, l'ASCET locale se tient à votre disposition pour remplir les demandes informatiques et faire suivre les demandes auprès des ASCE concernées.

En 2013, 28 demandes d'unités d'accueil ont été saisies dont 11 ont été attribuées.

SEJOURS GRATUITS

Demandes :

Des séjours gratuits sont offerts chaque année à des agents ayant un faible revenu.

Les conditions sont les suivantes :

- demande autorisée à minima tous les 2 ans – Si l'adhérent a bénéficié d'un séjour l'année N-1, il ne peut prétendre à un autre l'année N

- la non-imposition n'est plus désormais le critère d'attribution obligatoire. Dans le cadre de la réforme fiscale, pour respecter une équité totale sur les dossiers de demande de séjours, il est pris désormais en compte le seuil maximal des Revenus Mensuels de Référence fixé à 860.

Nota : les ressources de la famille à mentionner dans le formulaire sont dans un premier temps « *les salaires et assimilés nets déclarés avant déductions* »

Certaines ASCET offrent des «semaines» de séjour dans des unités d'accueil qu'elles possèdent, d'autres ASCET achètent des «semaines» à d'autres départements pour les offrir et d'autres comme l'ASCET 82 achètent des «semaines» dans leur département à des organismes privés.

Toutes ces possibilités sont centralisées par la FNASCE qui les distribuent au regard des dossiers de «demande de séjours gratuits» envoyées par les sections Entraide des ASCET.

Localement, nous regroupons les dossiers de demandes et faisons des propositions à la FNASCE suivant un ordre de priorité établi en relation avec l'assistante sociale.

En 2013, nous avons eu :

* **1 demande de séjour gratuit pour le printemps**, attribuée pour Le Barcarès - 66

* **1 demande de séjour gratuit pour l'été** : mais non attribuée

Offre :

En 2013, nous avons offert **1 semaine d'été** dans un gîte au bord du lac de Monclar de Quercy.

Nous avons choisi 1 semaine de juillet : du 20/07/13 au 27/07/2013. **Son prix : 321 €.**

Une famille de 4 personnes de Rochefort (17) en a bénéficié.

Bon séjour en Tarn-et-Garonne, soleil et chaleur au rendez-vous, bon accueil sur site et belle région. Ce qui nous encourage à renouveler notre offre sur le même site.

Saison « Retraités »:

Depuis mars 2011, la FNASCE offre aux retraités, dans les mêmes conditions que ci-dessus, une semaine de séjour gratuit dans des unités d'accueil, dans la période du 27 avril au 29 juin inclus et du 31 août au 12 octobre inclus .

Sur le site de la fnascee, une saison spécifique « retraités » a été enregistrée. Se rendre sur : [Fnasce.org/Entraide/aides familiales sur dossier/demande de séjour gratuit pour retraités](http://fnasce.org/Entraide/aides_familiales_sur_dossier/demande_de_séjour_gratuit_pour_retraités)
Il n'y a pas de date limite de réception des demandes.

AIDE AU TRANSPORT/SEJOUR GRATUIT

Aucune aide au transport a été sollicitée.

ARBRE DE NOEL

Cette année, c'est le mercredi 18 décembre 2013 que notre Père Noël, après un long voyage autour du monde, depuis la Chine jusqu'à Paris en passant par Tahiti et l'Angleterre, est arrivé au théâtre municipal de Montauban sous la pluie, pour distribuer les jouets. Un magnifique spectacle apprécié des petits et des grands.

Cet arbre de Noël a été organisé conjointement par l'ASCET 82, l'ASMA (association sportive du ministère de l'agriculture) et l'association de la DDCSPP (Cohésion Sociale et Protection des Populations).

Pour l'ASCET, l'achat de jouets a concerné **94 enfants** pour un montant de **2 100 €** (cela correspond à une moyenne de **22,30 €** par enfant).

L'achat des goûters (100) s'élève à **270 €** (cela correspond à une moyenne de **2,70 €** par goûter).

Pour la deuxième année, un goûter de grande qualité (petits fours provenant d'une pâtisserie de Montauban, jus de fruits du terroir) a été offert en partenariat CLAS/ASCET82 aux parents, grand-parents présents à l'arbre de Noël, pour partager un très beau moment de convivialité inter-génération (**1 222 €**). Ce goûter a recueilli un très fort succès.

Globalement, l'arbre de Noël tout confondu, spectacle, décors, costumes, achat jouets et goûters enfants et adultes, location théâtre, photos avec le père Noël représente la somme de **5 890 €** auquel sont déduits les aides financières du ministère (40 €/enfant pour 54 enfants concernés soit 2160 €), de la DDT pour 1 000 €, de l'ASMA pour 300 €, de la DDCSPP pour 200 € et pour la 2^{ème} année une aide du CLAS de 1 350 € **soit au total à la charge de l'ASCET82 880 €**.

AIDE AU SEJOUR ENFANTS

En 2013, l'ASCE du Gers a organisé pour la région un week-end à Saint Cyprien (66) : « ENVIRONNEMENT » avec initiation au kayak de mer alliant sport et découverte de la faune et la flore des côtes et une récréation à Aqualand, pour les enfants de 8 à 17 ans.
Aucun enfant du 82 n'y a participé.

ACTION SPECIFIQUE 2013 –CLAS/ASCET

En 2013, le CLAS et l'ASCET ont souhaité encourager les activités sportives et culturelles extra-scolaires. Cette action était proposée à tous les enfants des agents de la DDT ayant moins de 18 ans au 31/12/2013, pour une inscription à un club ou une association. Cette action a couvert 63 enfants pour une participation forfaitaire de 30€ soit au total **1 890€**

CARTE CEZAM

L'ASCET a participé financièrement pour 33 familles (titulaires et ayant droits) pour une valeur de **63,40€** - aide ASCET82 : 1,8€/titulaire – 1€/ayant droit

CANTINE

Grâce à l'ASCET 82, les agents ne dépassant pas l'indice 466 ont pu bénéficier du remboursement de la subvention ministérielle prestation-repas, fixée à **1,20 € pour 2013**.

Le nombre de repas subventionnés dont le paiement a été acheminé par l'ASCET est de **817 (en baisse de + 40% par rapport à 2012)**

Cela concerne les restaurants du Centre Hospitalier de MONTAUBAN pour **440** repas, du Lycée Jean de Prades de CASTELSARRASIN pour **377** repas.

SECOURS

L'ASCET 82 offre la possibilité aux agents momentanément dans le besoin de percevoir un secours à titre de prêt sans intérêt. Toutefois, ces aides restent limitées en montant, compte-tenu des possibilités réduites de l'association.

En 2013, aucun prêt n'a été demandé.

PRETS

Des conventions de prêt existent entre l'ASCET 82 et des organisations bancaires (Crédit Mutuel, Banque Populaire). Elles permettent aux adhérents de faire des emprunts à un taux intéressant avec des conditions assez souples.

AIDE EXCEPTIONNELLE/SINISTRES

L'ASCET 82 prévoit chaque année une somme qui correspond, en fait, au «0.5 €/solidarité» préconisé par la FNASCE, pour aider éventuellement des collègues sinistrés.

En 2013, aucune aide n'a été demandée.

PLAQUES FUNERAIRES ET BOUQUETS

En 2013, la section Entraide a pris en charge l'achat de bouquets, cadeaux naissance et plaques funéraires (**158 €**).

CINEMA

137 tickets cinéma ont été vendus en 2013 au prix de 6 € .

Mais mi-septembre à la date d'expiration de validité des tickets, et pourtant après réduction du prix à 5 €, 11 tickets sont restés invendus.

Soit au total une perte sur l'année de 143€ (prise en charge de 40c€/ticket + perte vente)

En conséquence, compte tenu de la baisse considérable des ventes due à la concurrence (carte cézam, Cultura, Auchan...), l'ascet a décidé fin septembre d'arrêter cette vente.

J'espère que cette décision n'a pas amené de trop gros désagréments auprès de nos ascétistes.